

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1731

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 10**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La région organise l'accueil du public concerné, anime des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques. Elle tient à disposition un fonds documentaire sur les enseignements et les professions et dispose d'un service d'auto-documentation permettant à toute personne qu'elle accueille de consulter des documents à partir de ses intérêts et de son niveau scolaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préciser très clairement les compétences transférées aux régions afin de déterminer le devenir des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), dont les tâches et la gestion sont reprises par celles-ci.